



DEPARTEMENT DE L'YONNE  
COMMUNE DE SERBONNES  
89140

-----  
tel. 03 86 67 11 25 – courriel : [mairie-serbonnes@wanadoo.fr](mailto:mairie-serbonnes@wanadoo.fr)

## **Procès-verbal du Conseil municipal** **du vendredi 12 décembre 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le mardi 12 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire le 9 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence, par délégation, de Mme Corinne GRELLET, 1<sup>ère</sup> Adjointe

**Présents :** Corinne GRELLET, Jean-Michel SAINTE-CROIX, Alexandra SERDIN, Benoit JOING, Nicolas CHARIOT

**Absents :** Claire VARACHE, Anaïs BEDEKOVIC, Christophe LE PREVOT, Renaud DE SAINT OURS, Mathieu VALLET

**Absents excusés :** Olivier MARTIN, Eve JANOT

**Secrétaire de séance :** Alexandra SERDIN

L'adjointe Mme Corinne GRELLET rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, après que la réunion du conseil municipal du 09 décembre 2025 n'a pas pu se tenir faute de quorum, le conseil municipal délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.

### **Adoption du procès-verbal du CM du 01/12/2025 et CM du 09/12/2025**

Le Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 01/12/2025 a été adopté à l'unanimité par les membres présents, soit un total de 5 voix POUR

Le Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 09/12/2025 a été adopté à l'unanimité par les membres présents, soit un total de 5 voix POUR

### **2025-84 : Désignation d'un élu pour statuer sur un permis de construire concernant M. le Maire Olivier MARTIN**

M. le maire étant absent lors du conseil, Mme Corinne GRELLET, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle :

L'article L 422-7 du code de l'urbanisme précise que « si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme

mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. » ;

Madame Corinne GRELLET, 1<sup>ère</sup> adjointe, informe le Conseil Municipal que suite au futur dépôt du permis de construire concernant Monsieur Martin, Maire, il est nécessaire de nommer un membre du conseil autre que la personne ayant délégation de signature dans le cadre de l'urbanisme ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Corinne GRELLET, 1<sup>ère</sup> adjointe, et après délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 5 voix POUR (dont 0 pouvoir)

**DECIDE** de nommer, à l'unanimité, M. Nicolas CHARIOT pour signer tous les documents liés au dossier.

### **Affaires diverses**

- Pot de fin d'année entre conseil municipal et employés : fixé au vendredi 19 décembre 2025
- Chantier église :
  - ✓ Charpente : un surcroît de travaux a été identifié. Deux chevrons ont été remplacés et des inter-chevrons seront ajoutés afin d'obtenir une surface plus plane au niveau de la couverture.
  - ✓ Couverture : le démarrage des travaux de couverture est prévu pour la 3<sup>ème</sup> semaine de janvier, le 19/01, au lieu de la 1<sup>ère</sup> semaine initialement prévue. Ce décalage n'aura pas d'impact sur le reste du chantier.
  - ✓ Réunion de chantier : la prochaine réunion de chantier est programmée le 16/01/26
  - ✓ Electricité : l'entreprise GLAISE va établir un devis pour la suppression des réseaux inutilisés ainsi que pour le remplacement des boîtiers de dérivation et de branchement. Il proposera également une offre pour le passage des luminaires intérieurs en LED. Une intervention rapide est souhaitée afin de profiter de l'échafaudage actuellement en place, qui devrait rester jusqu'à fin janvier/début février.
  - ✓ Clocher : en mars, une réunion sera organisée avec la mise à disposition d'une nacelle. Le clocher est en mauvais état et nécessite une mise en sécurité. L'ensemble du clocheton est à reprendre.

Séance levée à 18h57

La secrétaire de séance,  
Alexandra SERDIN

Par délégation, la 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Corinne GRELLET